

Les élections concernant les CESI sont lancées !

Toutes les organisations syndicales mettent en avant leurs propositions y compris celles dont la manière de dialoguer ou de négocier ne leur a jamais permis d'en formuler la moindre et à fortiori d'être écouté ou pris en réelle considération.

Les changements environnementaux liés à notre activité, que nous avons tous vécus, conduisent le SGPC à affirmer son action autour de la défense professionnelle des praticiens conseils :

- DEFENSE SALARIALE tout d'abord: la vraie cible est désormais le ministère qui administre la pénurie du GVT

Si la convention collective a permis des avancées majeures en terme d'avantages, assorti d'un rappel de salaire sans précédent, par la signature d'un protocole **dont nous avons été les initiateurs**, certains s'empressent de condamner cette convention à la vue des faibles distributions de promotions actuelles.

En fait la véritable cible est constituée par le ministère de tutelle qui dicte le GVT. Le cadre conventionnel n'est en rien responsable de cet état de fait. Tout au contraire si nous étions restés sous statut, la réduction du budget **aurait été obligatoirement assortie de stratégie d'adaptation de l'effectif de personnel afin de respecter l'enveloppe imposée et les contraintes d'évolution salariale du statut.**

C'est donc essentiellement autour de la majoration du GVT et des diverses formes de pression envisageables à l'avenir auprès du ministère que nous devons centrer nos futurs efforts.

- DEFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Alors que certains s'octroient le monopole du combat de la garantie du respect de la déontologie, **dans les faits c'est l'ensemble des organisations syndicales** qui a porté ce dossier auprès du CNOM. Le 22 février 2006 tous étaient présents au CNOM. C'est auprès de ce seul interlocuteur, qu'unis nous avons porté avec succès les préoccupations de tous.

Tout au plus certains peuvent s'octroyer la responsabilité d'avoir discrédité l'ensemble de la profession par de maladroites mobilisations des médias. Encore à ce jour nous assumons dans notre exercice quotidien les désagréments en terme d'image du service de ces stratégies suicidaires.

Nous avons été partisans de l'accord d'intéressement **sous réserve d'en faire un instrument de garantie de l'indépendance professionnelle individuelle.**

C'est auprès de la direction que nous avons fait savoir notre refus de reconnaître des indicateurs absurdes ou illégaux tout en scellant la garantie de notre indépendance en imposant notamment les termes du préambule de l'accord que nous rappelons ici :

« La réalisation des présentes dispositions ainsi que les moyens évoqués par les indicateurs proposés se doivent de respecter les termes visés au sein des différents codes de déontologies afin de garantir l'indépendance décisionnelle des praticiens conseils.

L'atteinte de la performance collective ne peut en aucune manière donner lieu à la mise en place d'objectifs individuels de résultats, ni faire l'objet de la mesure des résultats obtenus individuellement par les praticiens conseils. »

Au-delà de la déontologie, notre identité professionnelle médicale constitue la préoccupation majeure de notre organisation à savoir :

- conserver le rapport au patient avant de parler d'assuré
- condamner les organisations du travail qui, au motif de productivité accrue, effondrent le service à l'assuré
- ne jamais influencer sur la décision médicale par la pression des indicateurs. Dans un contexte de décisions médicales, **les indicateurs n'ont d'importance que pour ceux qui les craignent**

Le SGPC défendra tout praticiens mis en cause au motif de l'évaluation de son travail en référence aux indicateurs de résultats collectifs

- DEFENSE DE TOUTES LES COMPOSANTES DU SERVICE MEDICAL

- **C'est directement auprès du ministre** que nous avons porté toutes nos propositions pour écarter les propositions d'un PLFSS qui projetaient de réduire nos prérogatives en terme de contrôle des arrêts de travail.
- **C'est directement à l'Assemblée nationale** par rencontre de parlementaires que nous avons conforté **la nécessité et l'importance d'un service médical national unitaire constituant une autorité experte et indépendante.**
- C'est directement auprès de Frédérique Van ROEKEGHEM que nous avons apporté des propositions d'actions pour nos confrères chirurgiens dentistes conseils alors que d'autres par leur intervention auprès de la tutelle mettaient en péril toute cette branche.



CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - C.G.C.
SYNDICAT GENERAL DES PRATICIENS CONSEILS
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE
39 rue Victor MASSE 75 009 PARIS
www.sgpc-cfe-cgc.com

SGPC : La responsabilité d'un engagement et de propositions par et pour les Praticiens Conseils !

Toute organisation syndicale se doit de mesurer le poids de ses actions, de juger de leur opportunité et de leur stratégie de mise en œuvre.

Ce sens de la responsabilité nous a toujours permis d'économiser votre mobilisation tout en obtenant des résultats concrets importants.

C'est par son réseau, son organisation, sa force de propositions et l'engagement de tous ses représentants que le SGPC est respecté et écouté.

Sans écarter l'épreuve de force nous privilégierons à chaque fois la négociation et le contact.

Si Certains pensent que pour défendre les intérêts des Praticiens Conseils, il faut se fondre au sein de négociations et de représentations regroupant toutes les catégories du personnel des organismes de sécurité sociale, nous continuerons de défendre l'idée que :

- Seul des Praticiens Conseils sont à même de débattre des questions du service médical.
- Seul des Praticiens Conseils peuvent représenter vos intérêts.
- Se fondre dans la masse des 180 000 personnels gérés par l'UCANSS ne peut apporter de solutions satisfaisantes, voilà pourquoi nous avons défendu et obtenu une convention collective spécifique sécurisée au niveau de l'UCANSS.